

Promouvoir, développer et régir le soccer sous toutes ses formes au Québec
en harmonisation avec ses partenaires;

Soutenir les associations régionales de soccer (ARS) par des actions concertées et coordonnées
en ayant toujours en priorité les joueurs et joueuses au centre de nos préoccupations.

Charte d'encadrement

Comité audit et gestion du risque

Le Comité audit et gestion du risque est un comité permanent tel que défini à l'article 6.1 des règlements généraux de Soccer Québec.

Composition

Le Comité audit et gestion du risque est formé de minimalement trois administrateurs nommés par le Conseil d'administration, dont obligatoirement le secrétaire-trésorier, qui agit à titre de président d'office du comité, et d'un permanent désigné par la direction générale. Le président de Soccer Québec peut participer d'office aux rencontres du Comité.

Déroulement des rencontres

- a) Annuellement, lors de la rencontre qui suit l'Assemblée générale annuelle de Soccer Québec, le Comité audit et gestion du risque :
 - i. Choisit, parmi les membres:
 1. Un secrétaire
 - ii. Détermine les dates d'un minimum de quatre rencontres idéalement de façon virtuelle.
- b) Toutes les recommandations du Comité audit et gestion du risque sont décidées par vote majoritaire.

Rôle

Le Comité audit et gestion du risque :

- s'assure de la validité des prévisions financières
- s'assure de la conformité des résultats comptables et financiers
- s'assure de la qualité des contrôles internes
- identifie les risques et les moyens de les gérer

Il présente son rapport de recommandations directement au Conseil d'administration.

Promouvoir, développer et régir le soccer sous toutes ses formes au Québec
en harmonisation avec ses partenaires;

Soutenir les associations régionales de soccer (ARS) par des actions concertées et coordonnées
en ayant toujours en priorité les joueurs et joueuses au centre de nos préoccupations.

Invités

Sur demande, le Comité audit et gestion du risque peut solliciter la participation de tout employé dont la présence serait bénéfique à la compréhension de certains dossiers. En pareil cas, le responsable du Comité audit et gestion du risque devra en faire la demande à la direction générale de Soccer Québec qui fera les démarches nécessaires pour que les personnes sollicitées soient disponibles. Le Comité audit et gestion du risque peut aussi solliciter la participation de toute autre personne externe afin de donner un complément d'information et d'éclairer certaines discussions.

Règles administratives

- a) Soccer Québec doit fournir une ressource administrative pour la coordination des rencontres, dont, entre autres :
- i. Envoi des avis de convocation et sujets de discussion
 - ii. Réception et archivage des comptes rendus du Comité audit et gestion du risque
 - iii. Gestion des frais de déplacement
 - iv. Réservation d'hôtel
 - v. Repas